

**Message du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
à tous les organismes gestionnaires d'une zec de chasse et de pêche**

**RAPPELS IMPORTANTS À L'OCCASION DU LANCEMENT DES PROGRAMMES
« DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS » ET « PROJETS À LARGE PORTÉE »**

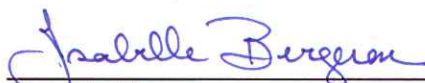
La mise en place par Zecs Québec des programmes « Diversification de l'offre d'activité » et « Projets à large portée » est rendue possible grâce à la mesure financière de soutien au fonctionnement et au développement du réseau des zecs de chasse et de pêche, annoncée dans le budget 2018 du gouvernement du Québec. Cette mesure, soulignant le 40^e anniversaire des zecs, offre des outils supplémentaires aux organismes à qui la gestion en est confiée, pour faire face aux défis des prochaines années et apporter un dynamisme nouveau au réseau.

Les deux nouveaux programmes permettront de soutenir des initiatives portées par des organismes soucieux de mieux autofinancer la gestion des zec, en offrant aux diverses clientèles de nouvelles opportunités pour l'accès à la ressource faunique et au territoire public. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs encourage tous les organismes admissibles à en prendre connaissance avec attention. À ceux qui présenteront une demande d'aide financière, le Ministère souhaite faire certains rappels importants.

Tout d'abord, les projets qui seront soutenus devront évidemment être compatibles avec la vocation des zecs, territoires établis à des fins de conservation, d'aménagement et d'exploitation de la faune, puis, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives. Ils devront aussi préserver l'accès équitable pour tous à la ressource faunique et au territoire public. Leur mise en œuvre par les organismes devra se faire à l'intérieur de leur mandat et dans le respect de leurs engagements pris en vertu notamment de l'article 1.2 du protocole d'entente concernant la gestion d'une zec.

Par ailleurs, l'annonce d'une aide financière pour un projet présenté dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes ne devra en aucun temps être interprétée comme une autorisation pour l'organisme bénéficiaire de procéder à des travaux sans avoir préalablement obtenu toutes les autorisations et tous les permis requis, le cas échéant. Ceux-ci devront d'ailleurs avoir été obtenus par l'organisme avant que l'aide financière annoncée ne lui soit versée. Lorsque des demandes d'autorisation seront présentées au Ministère, notamment dans le cadre de l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), celui-ci procédera à leur analyse selon les modalités et les critères habituels, en prenant le temps requis pour effectuer toutes les vérifications et toutes les consultations utiles.

Enfin, il convient de rappeler que les organismes gestionnaires de zecs ne sont pas les seuls, sur ces territoires publics, à pouvoir offrir des activités récréatives compatibles avec la protection et la mise en valeur de la faune. Dans le respect de la vocation du territoire et sous certaines conditions, le ministre peut autoriser d'autres organismes, associations ou entreprises à le faire. Certains y sont d'ailleurs autorisés depuis plusieurs années et possèdent une vaste expérience dans l'organisation d'activités de plein air. La mise en place des présents programmes ne change rien à cette réalité. Dans un souci de cohabitation harmonieuse et de sécurité des usagers, le Ministère encourage les organismes gestionnaires de zecs souhaitant explorer de nouveaux créneaux récréatifs à prendre contact avec des organismes, des associations ou des entreprises expérimentés dans le domaine. Cela leur permettra, selon le besoin, de s'informer des meilleures pratiques, de convenir de conditions facilitant la cohabitation entre les divers utilisateurs du territoire ou d'envisager des partenariats.



Isabelle Bergeron

Directrice

Direction de la conservation des habitats, des affaires législatives
et des territoires fauniques

Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel

Secteur de la faune et des parcs